

Communiqué



Aux médias de Suisse romande
et du Tessin

Bâle / Strasbourg, le 27 novembre 2006

Convention de Berne

La Suisse déboutée: le loup continuera d'être «strictement protégé»

Le loup reste strictement protégé au plan international. Le Comité permanent de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel l'a décidé ce lundi à Strasbourg. Le Comité rappelle ainsi à l'ordre la Suisse qui avait déposé cette demande. Pro Natura attend à l'avenir de la Confédération nettement plus de fermeté concernant la protection des espèces menacées.

La Suisse discerne mal ce qu'est la protection des espèces. Les loups sont non seulement délibérément éliminés en Valais avec la bénédiction des autorités, mais notre pays souhaitait même que le loup soit à nouveau pourchassé en Europe ! Pour cela, la Suisse avait demandé de rétrograder le statut international de protection du loup de «strictement protégé» à «protégé». Fort heureusement pour l'espèce et tous les efforts entrepris au niveau européen en sa faveur, la lamentable demande de la Suisse a été rejetée par le Comité permanent de la Convention de Berne « relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ».

Une décision raisonnable

L'organe décisionnel de la convention internationale de protection des espèces a tranché raisonnablement et s'est appuyée sur les expériences et expertises positives de nos pays voisins et non sur la politique étreiquée de protection des espèces suisse. «La demande de la Suisse était d'autant plus déplorable, que contrairement à d'autres pays, elle ne peut faire preuve que de très peu d'expérience avec les loups et ne peut en aucun cas se vanter de prendre leur protection très au sérieux» déplore Urs Tester, expert en protection des espèces chez Pro Natura.

Favoriser la cohabitation et non régler l'extermination

Pro Natura attend de la Confédération qu'elle fasse preuve à l'avenir de davantage de poigne et d'engagement en faveur des espèces menacées. Elle pourra très prochainement faire preuve de ses bonnes intentions : le Concept loup actuel doit rapidement être réadapté. La Suisse a besoin ►



Page 2

d'un plan permettant la cohabitation de l'homme et du loup. Et non d'un concept, comme celui en vigueur actuellement, qui régit l'extermination d'un animal strictement protégé au plan international. Le concept actuel, comme le démontre le canton du Valais, sert uniquement à légitimer les abattages du loup par les autorités cantonales.

(2'350 signes)

Pour davantage d'informations:

Nicolas Wüthrich, responsable de l'information,

Tél. 079 212 52 54, nicolas.wuthrich@pronatura.ch

Secrétariat romand Pro Natura, Champ-Pittet, 1400 Yverdon, tél. 024 425 03 72

Ce communiqué paraît également en allemand et sous www.pronatura.ch

